

SAC-981023
UNIVERSITÉ DE MONCTON

155^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 23 octobre 1998

de 13 h 24 à 17 h

Réunion tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton
Campus d'Edmundston
Campus de Shippagan

PRÉSENCES

MEMBRES

Pierre-Marin Boucher, professeur	Moncton	Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Lise Caron, directrice	Edmundston	Theresia Quigley, professeure	Moncton
Daniel Carrier, étudiant	Edmundston	Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	Guy Robinson, professeur	Moncton
Omer Chouinard, professeur	Moncton	Gilmen Smyth, professeur	Edmundston
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Renée Tremblay, étudiante, 2 ^e cycle	Moncton
Yahia D'Jaoued, professeur	Shippagan	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M	Truong Vo-Van, doyen	Moncton
Ian Foucher, étudiant	Moncton	Martin Waltz, professeur	Moncton
Monique Haché, étudiante	Shippagan	George Wybouw, doyen	Moncton
Réjean Hall, professeur	Moncton		
Pierre LaFrance, bibliothécaire en chef	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Nicolas Landry, professeur	Shippagan	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan	Shippagan
Nicole Lang, professeure	Edmundston	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Francis LeBlanc, professeur	Moncton	Line Leduc, secrétaire des instances	Moncton
Jeannette LeBlanc, directrice	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gary Long, professeur	Edmundston	Serge Rousselle, président d'assemblée	Moncton
Victorin Mallet, doyen	Moncton	Claudette S. Trudeau, directrice générale des services universitaires	Moncton
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton	Viateur Viel, registraire	Moncton
France Marquis, professeure	Edmundston		
Lisanne Maurice, étudiante	Moncton		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Roger Ouellette, professeur	Moncton		

PERSONNES EXCUSÉES : Samuel Arseneault, Michel Doucet, Roger Gervais, Mariana Kant, Colette Landry Martin, Jean Morency, Jean-Bernard Robichaud, Lita Villalon et Soumaya Yacout

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
4.1	Lettre de la présidente du Conseil de la langue française	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-980826	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-980826	4
7.1	(17.1) Calendrier universitaire 1999-2000.....	4
7.2	(7.2) Réforme linguistique - méthodologie de l'évaluation annuelle....	5
8.	NOMINATION - PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE 6	
9.	PARAMÈTRES DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE	6
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-981006	9
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	9
12.	AXES DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE SHIPPAGAN	10
13.	SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (CGV-980919)	10
13.1	Comité de sélection des grades honorifiques : Nomination.....	10
14.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1 ^{ER} CYCLE	11
15.	REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AUX COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT	13
16.	TRAME HORAIRE : SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE DE MAI 1998	14
17.	GRADES HONORIFIQUES - SOMMET DE LA FRANCOPHONIE	14
18.	PLAN STRATÉGIQUE : DÉPÔT	15
19.	PLAN DES ACTIVITÉS DE RECRUTEMENT 1998-1999	15
20.	RAPPORT SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES : DÉPÔT.....	15
21.	AFFAIRES NOUVELLES	18
22.	PROCHAINES RÉUNIONS	18
23.	CLÔTURE	18

DOCUMENTS	19
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1)
DOCUMENT B : Correspondance	B(1)
DOCUMENT C : Calendrier universitaire 1999-2000.....	C(1)
DOCUMENT D : Réforme linguistique : méthodologie de l'évaluation annuelle.....	D(1-9)
DOCUMENT E : Paramètres du calendrier universitaire	E(1-2)
DOCUMENT F : Procès-verbal CCJ-981006.....	F(1-4)
DOCUMENT G : Axes de développement du Campus de Shippagan.....	G(1)
DOCUMENT H : Rapport du Comité des programmes.....	H(1-19)
DOCUMENT I : Représentation étudiante aux comités permanents du Sénat	I(1)
DOCUMENT J : Plan des activités de recrutement 1998-1999.....	J(1)

- * La Direction générale des services universitaires (DGSU) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la DGSU et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par la DGSU sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene:

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante:
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT

Président d'assemblée : Je déclare ouverte la 155^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Je souhaite la bienvenue à tous et à toutes, et plus particulièrement aux nouveaux membres : Nicole Lang, Gary Long et Gilmen Smyth, professeurs au Campus d'Edmundston. (Le président donne la liste des personnes excusées.)

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1

4.1 Lettre de la présidente du Conseil de la langue française

Cette lettre sera traitée au point 8.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-SAC-981023

Edgar Robichaud, appuyé par Pierre-Marin Boucher, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-980826

R : 02-SAC-981023

Theresia Quigley, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le procès-verbal SAC-980826 soit adopté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-980826

7.1 (17.1) Calendrier universitaire 1999-2000

Voir le Document C, p. 1

VRER : Vous avez en main deux versions du calendrier : la version 1 est celle qui avait été adoptée au Sénat du 5 décembre 1997; la version 2, qui tient compte des nouvelles dates du Sommet de la francophonie, est soumise aujourd'hui au Sénat pour considération, pour faire suite à la réunion du Sénat du mois d'août.

Viel : Les changements proposés sont soulignés. Il est à noter que le congé de la Fête de la reine a lieu le 24 et non le 17 mai. La mention « sans pénalité » a été ajoutée parce que, depuis deux ou trois ans, s'il y a des inscriptions après la date limite, des pénalités sont prévues, comme le stipulent les règlements universitaires. Pour la session d'automne, toutes les dates limites ont été avancées

7.1 (17.1) Calendrier universitaire 1999-2000 (suite)

d'une semaine. Pour la session d'hiver, la date limite pour l'abandon d'un cours a été fixée au 17 janvier, et ce, pour tenir compte de la demande des étudiantes et des étudiants. Le calendrier proposé respecte les paramètres qui seront étudiés au point 9.

Poïtras : À partir du printemps 2000, il faudrait prévoir une alternance entre Shippagan et Edmundston pour ce qui touche la date de collation des grades, pour éviter que cette date, au Campus d'Edmundston, coïncide toujours avec la Fête des mères.

A. Caron : Il faudrait effectivement faire une correction qui tiendrait compte du fait que, dès l'an 2000, il y aura cette alternance entre les deux campus pour la date de remise des diplômes.

Président d'assemblée : Le calendrier sera modifié en conséquence.

R : 03-SAC-981023

Yvon Fontaine, appuyé par Omer Chouinard, propose :

« Que le calendrier universitaire 1999-2000 soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2 **(7.2) Réforme linguistique : méthodologie de l'évaluation annuelle**

Voir le Document D, p. 1-9

VRER : Deux documents concernent ce point. Le premier est une note de la présidente du Comité, Colette Landry Martin, qui fait état de la démarche qui a conduit à la réforme linguistique. Lors de la réunion du Sénat, au mois d'août, il avait été entendu que les membres recevraient cette information. Par ailleurs, en septembre, à Shippagan, quand s'est tenue la réunion des conseillers et conseillères en orientation des écoles francophones du Nouveau-Brunswick et de certaines écoles de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, une documentation présentant les paramètres et les objectifs de la réforme a été distribuée afin que la population étudiante soit informée des principes de la réforme.

Le deuxième document fait suite à la proposition voulant qu'il y ait une évaluation annuelle de la réforme. Le Comité s'est penché sur la façon de mettre en oeuvre cette évaluation. Après s'être réuni, il a conclu qu'il serait difficile de demander aux gens qui sont directement concernés par la réforme de faire l'évaluation des progrès réalisés; il lui semblait aussi que ces gens n'avaient pas nécessairement les outils pour le faire. Le Comité, dans sa proposition, suggère que le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE) joue ce rôle, c'est-à-dire qu'il définisse les paramètres de l'évaluation, la méthodologie, qu'il développe les outils appropriés pour faire l'évaluation annuelle et, plus tard, l'évaluation globale de la réforme. Les discussions entre le Comité et Réal Allard, directeur du CRDE, sont entamées et le CRDE est intéressé par ce mandat. Si le Sénat est d'accord avec l'orientation contenue dans ce document, le Centre précisera sa méthodologie, définira ses outils d'analyse afin de répondre à la demande qui lui est faite par le Sénat. Il faut préciser qu'avoir recours aux services du CRDE peut entraîner des frais.

Hall : Dans le deuxième document, au dernier paragraphe, il faudrait enlever le mot « certaine ».

VRER : Il s'agissait donc, pour le Comité, de présenter au Sénat la façon dont il se proposait de mener l'évaluation. Je suis d'accord avec l'approche préconisée. Il ne serait pas logique ou raisonnable de demander au Comité d'implantation, au CRLA ou encore au Secteur langue de faire l'évaluation, car ces personnes sont liées de trop près à la mise en oeuvre de la réforme. Demander à une tierce partie de faire l'évaluation me semble plus approprié. La question déborde le cadre de la Faculté des arts ou du Secteur langue, ce qui est conforme à la philosophie du rapport CRÉFO qui veut que la réforme soit un engagement institutionnel.

Président d'assemblée : Les membres du Sénat sont d'accord avec l'approche suggérée par le Comité.

Chiasson : Cette approche tient-elle bien compte de la proposition du Sénat qui demande une évaluation annuelle? Le CRDE fera-t-il un rapport annuel sur les différentes étapes ou une évaluation globale de la réforme?

7.2 **(7.2) Réforme linguistique : méthodologie de l'évaluation annuelle** (suite)

VRER : Les deux composantes sont prises en considération : faire une évaluation annuelle et, après un certain nombre d'années, une évaluation en profondeur de la nouvelle approche de la formation

linguistique.

8. PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE : NOMINATION

Président d'assemblée : Le recteur a reçu une lettre de Linda Lequin, présidente du Conseil de la langue française, l'avisant qu'elle démissionnait de ce poste puisqu'elle n'était plus sénatrice. Les règlements prévoient qu'un membre du Sénat fait partie de ce comité et en assume la présidence.

VRER : Les règlements précisent-ils que le président ou la présidente de ce comité doit cesser d'occuper cette fonction lorsqu'il perd sa qualité de membre du Sénat?

Président d'assemblée : Dans les Statuts et règlements, pour certains comités, il est précisé que le sénateur ou la sénatrice peut continuer d'occuper ses fonctions; dans le cas présent, ce n'est pas précisé. On peut tenir pour acquis que le poste est vacant.

Chiasson : Peut-on proposer la candidature d'une personne absente et vérifier auprès d'elle si elle accepte?

Président d'assemblée : Oui, si la personne confirme qu'elle accepte, le point ne sera pas ramené à la prochaine réunion.

R : 04-SAC-981023

Mise en candidature :

Jean Morency

Proposé par Zénon Chiasson

Jean Morency est élu par acclamation à la présidence du Conseil de la langue française (à condition qu'il accepte).

9. PARAMÈTRES DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Voir le Document E, p. 1-2

VRER : À la réunion du Sénat de mars 1997, Bruno Pondant, représentant étudiant, avait suggéré une modification des paramètres pour la préparation du calendrier universitaire. Le Sénat avait exprimé le souhait que des consultations soient faites afin de vérifier que les paramètres proposés ne posent pas de problèmes quant à la gestion des dossiers étudiants et il avait voté une résolution voulant que la question soit confiée à la Réunion des vice-doyens et vice-doyennes (RVD). La RVD a consulté les unités académiques et a fait certaines vérifications auprès d'autres universités en ce qui concerne, notamment, la durée de la période comprise entre la date d'inscription et la date limite d'abandon de cours sans mention au dossier. À UNB et à Dalhousie, cette période est de plus de deux semaines; dans le réseau des universités du Québec, elle est de deux semaines.

La RVD propose donc des paramètres, mais elle a débordé son mandat et amené des éléments additionnels. Le point 2E, concernant la date limite d'abandon de cours, avait fait l'objet d'une discussion approfondie. Le point 2B, concernant les journées d'étude, officialise ce qui se fait déjà à l'Université depuis quelques années. Le point 5, qui est un nouvel élément, traite des problèmes posés lorsque l'Université doit fermer ses portes à plusieurs reprises, soit à cause de tempêtes ou d'autres événements imprévus tels que les alertes à la bombe - situation qu'on a vécue l'an dernier. Avec ce point, la RVD souhaite créer un mécanisme qui permette, dans certains cas, de réorganiser l'horaire pour récupérer les heures de cours perdues.

Boucher : Le point 2B mentionne qu'il y a cinq journées d'étude à l'automne, dont une peut inclure le Jour du souvenir. Peut-on conclure que les jours d'étude pourraient avoir lieu à un autre moment?

Président : En tant que membre de la RVD, je répondrai à cette question : le « peut » est là pour tenir compte de la possibilité que le Jour du souvenir ait lieu un samedi ou un dimanche.

9. PARAMÈTRES DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

Couturier : La mention « dans la mesure du possible », au point 3 concernant l'Éducation permanente, donne un peu plus de flexibilité au cadre. Est-il obligatoire que les cours commencent aux mêmes dates? Il faudrait peut-être envisager un autre modèle pour le début et la fin des cours à

l'Éducation permanente.

McKee-Allain : Le point 2A précise que les cours commencent le mardi suivant la Fête du travail, mais ce principe n'a pas été respecté cette année parce que, m'a-t-on dit, il y avait cinq journées d'étude. Il est étonnant que ce paramètre soit défini de la sorte, sans possibilité de modification.

Président d'assemblée : La RVD en a discuté; les membres tiennent à ce que les cours commencent après la Fête du travail. Personne n'a mentionné que les cours, cette année, avaient commencé avant cette date pour tenir compte des cinq jours d'étude.

Viel : La formulation du point 2E peut porter à confusion et serait plus claire s'il était écrit : tombe 10 jours ouvrables après la date limite d'inscription. Des cours commencent le 4 septembre, d'autres le 5, etc.; par ailleurs, 10 jours ouvrables se comptent plus facilement que deux semaines.

Marcoccio : Au point 3, si les dates de début et de fin de cours pour l'Éducation permanente ne sont pas les mêmes que pour les programmes à temps plein, de quelle façon la période d'examens en sera-t-elle touchée?

Couturier : La mention « dans la mesure du possible » s'applique aussi à la deuxième phrase du paragraphe.

Marcoccio : Si une étudiante ou un étudiant à temps plein doit suivre, pour terminer son programme, un cours à l'Éducation permanente, la gestion des dossiers des finissants et finissantes en sera-t-elle touchée?

VRER : Je ne le crois pas. Les résultats obtenus par les personnes qui suivent des cours à l'Éducation permanente sont prêts à temps et leurs dossiers peuvent être étudiés par le Comité d'attestation d'études pour la collation des grades.

Waltz : La formulation du point 2B semble laisser croire que la semaine d'étude pourrait ne pas inclure le Jour du souvenir. Si les journées d'étude avaient lieu une autre semaine et que le Jour du souvenir tombait un jour de semaine, l'autre semaine ne compterait que quatre jours. Il faudrait préciser que la semaine d'étude compte cinq jours consécutifs.

Boucher : Le point 2B peut signifier qu'il est possible que la semaine d'étude ait lieu une ou deux semaines plus tôt, ce qui serait préférable puisque la session serait partagée de façon plus équilibrée.

VRER : Les principes devant guider la préparation du calendrier universitaire ne sont pas simplement mécaniques; il y a là une flexibilité. Il pourrait arriver que la semaine d'étude ait lieu à un autre moment que pendant la semaine incluant le 11 novembre.

Chiasson : Il pourrait y avoir un seul article, pour les deux sessions, précisant que la semaine d'étude dure cinq jours, quitte à ce qu'une note, ailleurs, indique que, si le Jour du souvenir tombe pendant le congé, il sera comptabilisé. J'entends des plaintes, à la Faculté, au sujet de la semaine d'étude avant Noël qui a lieu beaucoup trop tard.

Président d'assemblée : Les points 2B et D deviennent donc un seul point stipulant qu'il y a cinq journées d'étude consécutives au calendrier de chacune des sessions et que ces journées peuvent inclure un jour férié.

A. Caron : Je souhaiterais qu'au point 3 il n'y ait pas de paramètre touchant l'Éducation permanente. L'avenir de ce secteur va davantage vers la formation sur mesure, ponctuelle. Définir les mêmes paramètres pour les programmes à temps plein et à temps partiel fige l'Éducation permanente. Le deuxième point de la dernière page n'est pas clair.

Président d'assemblée : La dernière page constitue des mises en garde et ne fait pas partie des principes directeurs.

VRER : Le fait que le Répertoire ne contienne aucune mention au sujet du calendrier des cours de l'Éducation permanente peut-il poser certains problèmes?

A. Caron : Des cours sont souvent offerts en sessions intensives, ce qui fait que ni le début ni la fin des cours ne sont respectés. La formule proposée ici me semble très traditionnelle.

J. LeBlanc : Il y a parfois des examens le samedi, le dimanche et même le lundi de Pâques. Le point 1 n'en tient pas compte.

9. PARAMÈTRES DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

Viel : Il arrive que des examens aient lieu le samedi ou le dimanche pour avancer des dates d'examen qui avaient été prévues, selon l'horaire, à la fin d'une session pour des grands groupes. La date est donc fixée le samedi mais jamais le dimanche, sauf si un professeur ou une professeure ne peut absolument pas donner son examen le samedi. Il faut qu'il y ait une entente avec le groupe pour qu'un examen ait lieu le dimanche. Le Registrariat ne prévoit jamais d'examens le dimanche. Le point

3, à mon avis, devrait être conservé, puisqu'il y est précisé « dans la mesure du possible ». Il s'agit ici de principes directeurs pour la préparation d'un calendrier qui doit être approuvé par le Sénat. Par exemple, si les personnes qui étudient à temps partiel se demandent si elles ont droit aux journées d'étude, le point 3 répond à cette question. Le fait que les périodes d'examen, pour les programmes à temps plein et à temps partiel, coïncident facilite le travail des personnes qui enseignent aux deux clientèles. La mention « dans la mesure du possible » fait que le point 3 n'est pas une obligation et, de toute façon, le Sénat doit approuver le calendrier chaque année.

Quigley : Au point 5, il pourrait être question de rattrapage des heures d'enseignement perdues à cause d'une fermeture imprévue de l'Université et non de jours fériés. Autrement, on se demandera s'il faut rattraper un congé comme l'Action de grâces, par exemple.

Robinson : Le point 2E pose un problème. Si le début des cours est fixé un mercredi et qu'un cours commence en fait le lundi suivant, l'étudiante ou l'étudiant assistera à son cours pour la première fois à la deuxième semaine de la session. Quant aux cours donnés en sessions intensives, ils peuvent commencer trois ou quatre semaines après le début des cours.

Viel : Il existe un règlement universitaire qui traite des cours qui ne suivent pas l'horaire normal.

Ouellette : De quelle façon le VRER voit-il le point 5? Il faudrait soit le préciser, soit l'éliminer. Enlever le mot « intempéries » du point 4 serait peut-être une solution : le point 4 signifierait que le VRER peut prendre des mesures en cas de circonstances extraordinaires; le point 5 n'est alors plus utile.

VRER : Si le point 5 faisait partie des paramètres, je m'assurerais que des règles soient définies pour qu'un processus s'applique lorsqu'il y a plus qu'un certain nombre de jours, dans l'année ou dans la session, qui ont été perdus à cause d'imprévus comme des tempêtes, par exemple. À mon avis, le point 4 couvre une bonne partie du point 5.

Président d'assemblée : L'an dernier, plusieurs lundis ont été perdus en raison de congés fériés et d'alertes à la bombe. Un membre de la RVD a mentionné qu'un mécanisme existait dans certaines universités; par exemple, si un certain nombre de lundis sont perdus, la direction peut décider qu'un des deux ou trois derniers jours prévus au calendrier des cours correspond à un lundi, pour rétablir l'équilibre. C'est à ce genre de mécanisme que la RVD pensait.

Couturier : Le point 5 est redondant; les congés fériés sont pris en considération lors de la préparation des plans de cours.

Président d'assemblée : Des modifications sont proposées. 2B et 2D deviennent un seul point qui se lit ainsi : cinq journées d'étude consécutives sont maintenues au calendrier universitaire à la session d'automne et à la session d'hiver. Il sera précisé que ces journées peuvent inclure un jour férié. Le point 2E se lit comme suit : la date limite d'abandon ou de changement de cours-session, cours-année sans mention au dossier tombe 10 jours ouvrables après la date limite d'inscription pour chacune des sessions automne et hiver. Au point 4, la mention « à cause d'intempéries » disparaît. Le point 5 disparaît également.

R : 05-SAC-981023

Yvon Fontaine, appuyé par Roger Ouellette, propose :

« Que les principes directeurs pour la préparation du calendrier universitaire tels que modifiés, incluant l'abolition du point 5, soient adoptés. »

Mallet : Le contenu du document ressemble davantage à des paramètres qu'à des principes directeurs.

R : 11-SAC-981023

Mise en candidature :

Dennis Savoie

Proposé par Edgar Robichaud

Dennis Savoie, membre du Conseil des gouverneurs, est élu par acclamation membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

14. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1^{ER} CYCLE
Voir le Document H, p. 1-19

14.1 **Abolition de programmes de certificats**

VRER : Il s'agit d'une recommandation d'abolition de certains programmes de certificats qui ne répondent plus à un besoin. Dans tous les cas, le Conseil de l'Éducation permanente a reçu des avis favorables de la part des unités concernées.

R : 12-SAC-981023

Yvon Fontaine, appuyé par Roger Ouellette, propose :

« Que, dès le 1^{er} mai 1999, les programmes de certificats suivants soient abolis : anglais langue seconde, traduction, français langue seconde, français (élémentaire et secondaire), histoire, géographie, histoire-géographie, formation complémentaire en sciences commerciales. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

14.2 **Précisions au sujet des programmes courts**

VRER : Il s'agit d'une proposition de création de programmes courts à l'Université. De plus en plus, il apparaît que la clientèle adulte à temps partiel ne souhaite pas nécessairement suivre une très longue formation, comme un certificat, un diplôme de 30 crédits, un baccalauréat ou une maîtrise. Ce besoin existe, mais une formation plus ponctuelle, pour des gens sur le marché du travail voulant une formation d'appoint dans un domaine, des programmes de rattrapage, pour tenir compte des changements dans le monde du travail, répondraient également à un besoin. Le concept de programmes courts existe déjà dans plusieurs universités. Le rapport soumis par le groupe de travail du Campus de Shippagan en fait d'ailleurs état, à la page 44 : des universités, au Québec, offrent bon nombre de programmes courts. Souvent, ces universités - Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski - ont des missions particulières. L'Éducation permanente a travaillé pendant de nombreux mois pour se créer un plan de développement, et ce plan inclut la capacité de répondre aux besoins de la clientèle à temps partiel grâce à des programmes courts. Il s'agirait de programmes de neuf à 15 crédits, qui seraient composés de cours faisant déjà partie de la banque de l'Université. Ces programmes seraient recommandés soit par la Direction générale de l'Éducation permanente - qui aurait obtenu un avis favorable des facultés des disciplines concernées -, soit par une unité académique, faculté ou école. Étant donné qu'il s'agit de regroupements de cours existants et que la demande de la clientèle à temps partiel nécessite une action rapide, la proposition suggère que le Comité des programmes du Sénat académique puisse, en dernière instance, approuver la création de programmes courts. Évidemment, s'il s'agissait d'un programme nécessitant la création d'un cours, le Sénat aurait à se prononcer, puisque la création d'un cours fait partie de ses prérogatives. L'Éducation permanente compte beaucoup, à moyen terme, sur sa capacité d'offrir des programmes courts. Il ne s'agit pas, ici, de diplômes sanctionnés par le Sénat, mais d'une attestation.

14.2 **Précisions au sujet des programmes courts** (suite)**R : 13-SAC-981023**

Yvon Fontaine, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« Que le concept de programmes courts à l'Université de Moncton soit créé selon les paramètres qui sont définis dans le document soumis par la Direction générale de l'Éducation permanente. »

Waltz : Il s'agit d'accepter la création d'un principe ou d'un concept. Y a-t-il déjà des programmes courts qui ont été proposés?

VRER : Le Comité des programmes n'a, à l'heure actuelle, aucune proposition de création de programmes courts. L'an dernier, la Faculté d'administration, lors de la réforme de l'ensemble de ses programmes, avait fait une proposition de création d'un programme court. Le Comité des programmes avait alors répondu à la Faculté que ce concept n'existait pas à l'Université. L'Éducation permanente soutient que le besoin existe. Il semble que la clientèle soit de plus en plus hésitante à s'inscrire à des certificats de 30 crédits, qui peuvent exiger jusqu'à deux ou trois ans d'études à temps partiel, et souhaite pouvoir profiter d'une formation beaucoup plus courte. Et les conditions économiques font en sorte qu'il est parfois difficile pour ces gens de payer les coûts d'un programme de 10 cours, par exemple. Il n'y a donc pas de proposition soumise en ce sens au Comité des programmes; cependant, si le concept est accepté, le Comité recevra probablement bon nombre de propositions pour la création de programmes courts.

McKee-Allain : Le concept est intéressant et répond sans doute à un besoin. Le point 6 de la page 14 signifie-t-il que dans un programme de neuf crédits, à la limite, le tiers du programme, c'est-à-dire un cours, aurait pu être suivi et reconnu dans un autre programme et que quelqu'un pourrait n'avoir que deux cours à suivre?

VRER : Théoriquement, oui. Chaque fois qu'une proposition de programme court sera faite, l'instance qui en est l'instigatrice devra préciser ce qui pourra être comptabilisé. Il est d'ailleurs mentionné qu'un maximum de trois crédits de cours suivis dans un autre programme peut être comptabilisé dans le programme court. Le Comité des programmes était préoccupé par la question et l'avait fait savoir à l'Éducation permanente. Dans le fond, ces programmes ne s'adressent pas aux personnes qui ont étudié pendant des années à l'Université, qui ont obtenu plusieurs diplômes et qui pourraient se faire reconnaître bon nombre d'attestations de programmes courts sans même avoir suivi un seul cours.

McKee-Allain : En ce qui concerne la recommandation 4, je comprends que le Comité des programmes ait le pouvoir d'accepter, en dernière instance, la création de tels programmes : l'intention est d'alléger le mode de fonctionnement et de pouvoir répondre à la demande de façon plus ponctuelle. Il y a quand même à cela des conséquences sur les programmes existants et, si des programmes courts étaient créés, je souhaiterais en être informée rapidement.

VRER : Le Sénat peut demander au Comité des programmes de lui faire un rapport trimestriel sur les programmes courts qui sont créés.

Viel : Les rapports soumis au Sénat par le Comité des programmes pourraient inclure une section sur les programmes courts, à titre d'information.

Couturier : Je suis membre du Comité consultatif de l'Éducation permanente et j'avais la même préoccupation au sujet des trois crédits provenant d'un autre programme.

Quigley : La proposition de créer le concept des programmes courts est pertinente. Dans la fonction publique, par exemple, des sommes sont disponibles pour la formation des fonctionnaires. L'Université de Moncton pourrait très bien offrir cette formation.

Chouinard : J'appuie la recommandation. La souplesse de ce type de programme permet à des gens de se réinsérer plus facilement à l'Université.

Vote sur R13 Pour 33

Contre 0

Abstention 1

ADOPTÉE

14.3 Proposition de concentration thématique en études canadiennes

VRER : Il existe, depuis deux ans, un B.A. multidisciplinaire à l'Université : l'étudiante ou l'étudiant inscrit à ce programme doit faire trois concentrations, dont une qui relève de la Faculté des arts. La personne peut choisir ses concentrations en fonction de ses intérêts, mais il est possible de faire des thématiques. Actuellement, il existe une concentration thématique en études acadiennes et la proposition soumise vise la création d'une thématique en études canadiennes; il faudrait ajouter à la proposition « dans le cadre du B.A. multidisciplinaire ». La concentration thématique est davantage multidisciplinaire que la concentration disciplinaire. Dans la note, à la deuxième ligne, « pourra » devrait être remplacé par « devra ». Cette note se lit comme suit : Il faudrait préciser, dans le profil de cours, que le cours MD 4003, s'il a déjà été suivi par une étudiante ou un étudiant inscrit à une autre thématique dans le cadre du baccalauréat multidisciplinaire, devra être remplacé par un autre cours.

R : 14-SAC-981023

Yvon Fontaine, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création d'une concentration thématique en études canadiennes dans le cadre du B.A. multidisciplinaire. »

McKee-Allain : On vient de faire allusion à la concentration en études acadiennes; j'ai été surprise de constater que, dans la concentration en études canadiennes, quantité de cours portaient sur la société acadienne. Dans la famille des arts et des lettres, quatre cours portent sur la littérature acadienne; il y a, dans la famille des sciences sociales et des sciences humaines, au moins deux cours d'histoire acadienne. La situation peut-elle poser un problème de recoupement entre les deux concentrations? Si la dimension acadienne est si importante dans cette concentration, je peux peut-être suggérer l'ajout de quelques cours SO et SP traitant de la société acadienne. Je ne l'ai pas fait avant, car je croyais qu'on voulait donner à la concentration une spécificité canadienne.

VRER : Il y a effectivement des thématiques acadiennes dans la concentration proposée. La même personne ne fera pas nécessairement les deux thématiques. Le cas échéant, il faudrait qu'on l'oriente de telle sorte qu'elle évite les cours à contenu acadien faisant partie de la thématique en études canadiennes. La liste des cours est suffisamment longue pour qu'elle puisse avoir un choix, même si elle doit éviter certains cours.

Poitras : Les cours à contenu acadien qu'on trouve dans la concentration en études canadiennes seront probablement suivis à l'intérieur de la thématique en études acadiennes.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

15. **REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AUX COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT**

Voir le Document I, p. 1

Foucher : Je tiens d'abord à saluer mes collègues du Campus de Shippagan et du Campus d'Edmundston, et à remercier les membres du Bureau de direction du Sénat qui m'ont permis de mettre ce point à l'ordre du jour. Ce point concerne la représentation étudiante à deux comités : le Comité de sélection des grades honorifiques et le Comité conjoint de la planification. Lors du dernier Sénat, il y a eu élection et un vote différent aurait pu faire en sorte qu'il n'y ait aucune représentation étudiante au Comité de sélection des grades honorifiques. Je siège au Comité conjoint; il s'agit d'un comité important. La représentation étudiante est reconnue dans la plupart des comités permanents du Sénat, et les étudiantes et les étudiants considèrent qu'elle devrait l'être dans tous les comités.

15. REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AUX COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT
(suite)

R : 15-SAC-981023

Ian Foucher, appuyé par Roger Ouellette, propose :

« Que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs de préciser aux règlements 1) qu'il doit y avoir un étudiant ou une étudiante parmi les cinq membres du Comité de sélection des grades honorifiques; 2) qu'il doit y avoir un étudiant ou une étudiante parmi les trois membres sénateurs ou sénatrices du Comité conjoint de la planification. »

Ouellette : J'appuie cette proposition; il y a des précédents et elle s'inscrit dans la pratique qui existe déjà au Sénat académique.

E. Robichaud : Je suis d'accord avec le principe. Mais il n'y a que trois membres du Sénat qui siègent au Comité conjoint. Qu'un de ces trois membres soit un étudiant ou une étudiante fait que la représentation étudiante à ce Comité acquière une importance relative très grande. Les dossiers traités par le Comité conjoint le sont parfois sur des périodes très longues et il arrive que les étudiantes ou les étudiants siègent pendant de courtes périodes. La situation est différente au Comité de sélection des grades honorifiques où ne siègent que des membres du Sénat.

Foucher : Chaque année, une étudiante ou un étudiant siège au Comité conjoint de la planification. Pourquoi ne pas le reconnaître de façon statutaire?

McKee-Allain : La présence étudiante est importante au Comité conjoint.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

16. TRAME HORAIRE : SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE DE MAI 1998

VRER : Le Registrariat, depuis mai, s'est penché sur la question de la trame horaire et a produit récemment un document qu'il a soumis à la RVD. La RVD n'a pas fini d'étudier la question et souhaite que le point soit reporté au Sénat de décembre.

17. GRADES HONORIFIQUES : SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

VRER : À la dernière réunion du Sénat, le recteur avait demandé que ce point soit inscrit sous *Affaires nouvelles*, pour que les membres puissent en discuter à la réunion d'aujourd'hui. Il s'agit ici d'étudier la pertinence d'une cérémonie distincte de remise de doctorats honorifiques dans le cadre du Sommet de la francophonie.

R : 16-SAC-981023

Yvon Fontaine, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que le Sénat se transforme en comité plénier. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Il est 15 h 58.

17. GRADES HONORIFIQUES : SOMMET DE LA FRANCOPHONIE (suite)

R : 17-SAC-981023

Roger Ouellette, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat revienne en assemblée délibérante.* »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Il est 16 h 21.

R : 18-SAC-981023

Victorin Mallet, appuyé par Roger Ouellette, propose :

« *Que le Sénat académique accepte le principe de la tenue d'une cérémonie spéciale de collation des grades honorifiques lors du Sommet de la francophonie en septembre 1999.* »

E. Robichaud : Il a été question de cérémonie conjointe avec d'autres universités, d'un appel de candidatures sur le plan international, mais rien n'est vraiment clair. La proposition ne pose pas de problème, mais je souhaiterais que le Sénat puisse approuver le projet définitif.

VRER : Je ne crois pas que le Sénat doive approuver le cadre d'une cérémonie, la façon dont elle se déroulera. Si le Sénat accepte le principe, il y aura peut-être une cérémonie distincte de la cérémonie habituelle de mai. Personne ne force le Comité de sélection des grades honorifiques à faire l'impossible pour trouver des candidatures. Pour l'instant, on sait qu'il pourrait y avoir une cérémonie distincte de collation des grades honorifiques, et c'est aux membres du Comité de sélection d'en préciser les modalités.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

18. PLAN STRATÉGIQUE : DÉPÔT

VRER : Il s'agit du dépôt du document qui fera l'objet d'une discussion lors de la réunion extraordinaire du Sénat prévue le 12 novembre 1998.

19. PLAN DES ACTIVITÉS DE RECRUTEMENT 1998-1999

Voir le Document J, p. 1

VRER : Le Comité central de recrutement souhaite que, dès l'an prochain, le dépôt de son plan coïncide avec le dépôt du budget, au mois d'avril. Au cours des quatre ou cinq prochains mois, le travail de préparation d'un plan de recrutement devrait se faire, en concertation avec les unités académiques.

20. RAPPORT SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES : DÉPÔT

Wybouw : Le document soumis ne porte par le titre qu'on trouve dans l'ordre du jour et n'est pas le document qui fera l'objet d'une discussion au prochain Sénat. Je ne crois pas que ce document-ci devrait être déposé en vue du prochain Sénat.

VRER : Je veux simplement informer le Sénat de deux ou trois éléments importants au sujet du travail du Comité tripartite. Un rapport préliminaire a été rendu public le 9 octobre mais, à cause de problèmes techniques, la communauté universitaire n'y a pas eu accès avant le 13. Il faut aussi préciser que plusieurs auraient souhaité que la période de consultation soit plus longue. Je ne me sentais pas en mesure de prendre la décision de prolonger cette période. Le Comité s'était engagé à produire une version finale du rapport pour le Sénat du

12 novembre. Il y a une règle qui stipule

20. RAPPORT SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES : DÉPÔT (suite)

que les documents doivent être distribués aux membres du Sénat 10 jours avant la date de la réunion. Le rapport devait donc être prêt le 2 novembre. Retarder l'échéance du 22 octobre créait une contrainte de temps importante. Je voulais donc profiter de la réunion d'aujourd'hui pour informer les membres que plusieurs personnes ont demandé que la date limite pour soumettre des avis soit retardée. Le Comité a reçu jusqu'à maintenant 47 avis. Les avis totalisent un nombre de pages important. Je n'ai pas encore eu l'occasion de les lire attentivement, mais il est évident qu'un travail sérieux a été fait, et ce, en un temps très court. Le rapport qui a été distribué pour consultation a, lui aussi, nécessité un travail phénoménal de la part des membres du Comité que je tiens d'ailleurs à remercier. La façon dont le Comité pourra rendre justice aux avis formulés me préoccupe. Des personnes ont travaillé très fort au cours des 10 derniers jours pour répondre à l'invitation du Comité : il y a dans les avis reçus une quantité d'informations et de réflexions qui sont importantes pour le Comité et auxquelles il doit rendre justice. Connaissant les membres du Comité, je sais qu'ils prendront au sérieux les avis qui leur ont été soumis. Il faudrait tenir compte de tous les avis, les décortiquer, en discuter de façon éclairée et revoir le rapport préliminaire en conséquence. De façon générale, d'après ce que j'ai pu lire et entendre, les commentaires sont positifs quant au travail fait par le Comité. Je dois admettre que les avis sont partagés en ce qui concerne la réforme des structures. Ce chapitre fait moins l'unanimité que le chapitre sur les processus.

Pour le moment, une réunion extraordinaire du Sénat est prévue le 12 novembre, ce qui signifie que le Comité doit terminer ses travaux et déposer la version définitive de son rapport le 2 novembre. Le Comité doit d'ailleurs se réunir sous peu. Les membres ont reçu copie des avis cet après-midi. Bref, j'ai deux préoccupations : les commentaires reçus qui mentionnent le court laps de temps dont ont disposé les membres de la communauté universitaire pour réagir au rapport et la façon dont le Comité pourra tenir compte de façon sérieuse des avis soumis avant de déposer la version définitive de son rapport.

Wybouw : Selon les règles, la communauté devait soumettre ses avis au plus tard le 22 octobre. Il faut respecter ces règles. Beaucoup l'ont d'ailleurs fait. Cependant, il serait pertinent que le Comité puisse avoir une ou deux semaines pour étudier les documents. La réunion extraordinaire pourrait être retardée de deux semaines.

VRER : Ma première préoccupation est de permettre au Comité de tenir compte des avis reçus. Le Sénat est maître du mandat et de l'échéancier du Comité. Si le Sénat tient à ce que le rapport soit prêt pour la réunion du 12 novembre, le Comité se conformera à ce souhait. Cependant, si le Comité pouvait disposer de deux semaines supplémentaires pour étudier les avis reçus, ce qui lui serait très utile, il faudrait revoir la date du 12 novembre. Une réunion du Sénat est prévue le 4 décembre en après-midi, par vidéoconférence. Cette réunion pourrait durer toute la journée. Le 27 novembre, en après-midi, se tient le colloque convergence où les membres du Sénat sont conviés; on pourrait fixer une réunion en matinée. Quoiqu'il en soit, la question devrait être soumise au Bureau de direction du Sénat.

Mallet : La discussion entourant le rapport pourrait se faire en deux temps : les processus seraient traités le 27 novembre en matinée et les structures, le 4 décembre.

VRER : Le Bureau de direction du Sénat doit avoir l'occasion d'examiner les conséquences de l'annulation de la réunion du 12 novembre, en ce qui concerne le plan stratégique. Le Comité exécutif souhaite discuter de ce point en vue du Conseil des gouverneurs du 28 novembre.

F. LeBlanc : Je suis d'accord avec l'idée de retarder la date du 12 novembre. Mais il faudrait choisir une date qui permettrait à l'ensemble des membres d'être présents. Il y a des cours le vendredi après-midi, ce qui empêche certaines personnes d'assister aux réunions. Il faudrait que cette réunion extraordinaire se tienne un samedi. En ce qui concerne la version définitive du rapport, serait-il possible d'obtenir copie de tous les avis reçus?

VRER : Pour ce qui est de la date de la réunion, votre avis est entendu; le Bureau de direction du Sénat prendra une décision. En ce qui concerne les avis, leurs auteurs ont la liberté de les rendre publics. Les membres du Comité ne peuvent prendre cette décision. Certaines personnes ont voulu faire part de leurs préoccupations au Comité, mais pas nécessairement les rendre publiques. La question sera soumise au Comité.

F. LeBlanc : Pourrait-on demander systématiquement à chaque personne ou à chaque groupe qui a soumis un avis s'il veut que cet avis soit inclus dans le rapport?

VRER : La question sera étudiée lors de la prochaine réunion du Comité.

20. RAPPORT SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES : DÉPÔT (suite)

McKee-Allain : Il aurait fallu que, dès le départ, il soit entendu que les avis seraient publiés. Ils auraient été rédigés en conséquence. À ce stade-ci, la proposition est assez embêtante puisqu'elle place l'unité ou le groupe qui refuserait de rendre son avis public dans une position plus ou moins confortable.

Couturier : La liste des groupes ou personnes qui ont soumis des avis a été distribuée. Chacun peut demander à l'instance concernée de lui faire parvenir copie de l'avis qui l'intéresse.

L. Caron : Retarder la réunion extraordinaire du Sénat m'apparaît raisonnable et je suis d'accord avec l'idée qu'elle se tienne un samedi.

Ouellette : On donne plus de temps au Comité tripartite pour faire son travail. En donne-t-on plus aux instances pour réagir?

(Le président d'assemblée, Serge Rousselle, s'absente.)

Couturier : Des échéanciers ont été fixés et beaucoup les ont respectés. Il faut maintenant que le Comité ait le temps de faire son travail.

Mallet : Je suis d'accord avec cette intervention.

Vo-Van : Si le principe de reporter de quelques semaines le dépôt du rapport et la tenue de la réunion extraordinaire était accepté, il serait peut-être raisonnable de prolonger le délai pour permettre aux gens de réagir. La question est importante et le délai était relativement court.

R : 19-SAC-981023

George Wybouw, appuyé par Omer Chouinard, propose :

« Que la date de la réunion extraordinaire du Sénat où il sera question du rapport du Comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soit retardée de quelques semaines. »

Poitras : Cette réunion devrait avoir lieu avant le 5 décembre, en raison des examens.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

Foucher : La Fédération étudiante souhaiterait avoir jusqu'à lundi pour soumettre son avis. Cette semaine, compte tenu des activités autour de la campagne de sensibilisation au financement des études postsecondaires, elle n'a pas eu l'occasion de le faire.

Waltz : La communauté n'est pas informée du fait qu'elle a jusqu'à lundi pour réagir au rapport.

Robinson : La consultation est importante. Si le délai pour soumettre des avis est court, c'est parce que le Comité a mis plus de temps que prévu pour faire ses travaux.

Wybouw : Il faut respecter aussi les gens qui ont tenu compte des délais.

R : 20-SAC-981023

George Wybouw, appuyé par Victorin Mallet, propose :

« Que le Comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques accorde jusqu'à lundi à la FÉÉCUM pour lui remettre son avis. »

Vote sur R20 Pour 23

Contre 3

Abstentions 3

ADOPTÉE

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

22. PROCHAINES RÉUNIONS

Une réunion extraordinaire du Sénat aura lieu le 12 novembre; il sera question du Plan stratégique. Une autre réunion du Sénat aura lieu le 4 décembre, à 13 h, par vidéoconférence.

Note : Le Bureau de direction du Sénat expédiera aux membres une note pour confirmer ces dates et les informer de toute modification.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud, président

Line Leduc, secrétaire des instances

DOCUMENTS